

IN 181 Initiative populaire cantonale 181 « Pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail (initiative 1000 emplois) »
IN 181 A au Grand Conseil sur la prise en considération de l'initiative populaire cantonale 181 « Pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail (initiative 1000 emplois)»
Audition du 9 mai 2022 devant la commission de l'économie

Mesdames et Messieurs les Députés,

Notre Union vous remercie de l'entendre sur cette initiative et la suite à y donner.

Le texte a pour ambition de faire créer par l'Etat 1'000 emplois par année, dans des domaines en lien avec l'Agenda 21 et ses projets cantonaux que sont le plan climat et le concept du développement durable 2030.

Ces emplois doivent être créés en substance au sein des collectivités publiques cantonale et communales au sens large. Ils peuvent également l'être au sein d'entités privées à but non lucratif. Ils ne peuvent remplacer des emplois existants.

L'initiative prévoit 100 millions de francs par année pour 1'000 emplois, ce qui représente 100'000 .- par emploi, part patronale comprise, à chaque fois que le taux de chômage moyen de l'année précédente est de 5%. Cet objectif est adapté en fonction du taux, à la hausse comme à la baisse. Cela signifie concrètement que pour l'année 2021, le nombre d'emplois à créer aurait été de 1'000 puisque le taux de chômage moyen a été de 5% pile. Le nombre aurait été de 980 en 2020 (4,9%), de 780 en 2019 (3,9%) et 1'160 en 2016, année où le taux moyen a atteint 5,8%. Les initiants ont indiqué lors du lancement du texte que le système était actif tant que le chômage reste élevé, mais c'est faux, puisque la seule situation où il n'y aura pas de création fictive d'emplois étatiques est celle où le taux de chômage est équivalent à zéro.

L'initiative demande également que l'Etat et les entreprises soient encouragés à passer à 32 heures sans diminution de salaire, d'ici 2030.

Vous ne serez pas étonnés qu'aux yeux de l'UAPG, le texte pose plusieurs problèmes.

Tout d'abord, nous sommes surpris de ne voir aucune date terme. Lors du lancement de l'initiative, il a été souligné que le projet était conçu pour lutter contre le chômage, lorsque celui-ci est élevé. C'est faux. Il est vrai que le taux de 5% fait référence pour la création de 1'000 postes, mais il n'est dit nulle part qu'en-dessous de ce taux, le mécanisme s'arrête. Par ailleurs, il n'y a aucune date de fin indiquée dans le projet.

Ensuite, nous rappellerons une Lapalissade : ce n'est pas à l'Etat de créer des emplois mais à l'économie. Et force est de constater qu'à Genève, cela fonctionne plutôt bien, puisque le canton offre près de 400'000 emplois (336'000 EPT) – dont plus de 302'000 pour le secteur privé - pour 240'000 personnes actives. Le canton n'a donc pas de problème de création d'emplois. Par contre, il y a un gap clair entre les emplois proposés et certains profils



disponibles sur le marché de l'emploi, mais nous y reviendrons tout à l'heure. Le propos ici est de souligner que l'économie joue son rôle en matière d'emplois.

Soulignons également que le système proposé par l'initiative est ainsi fait que plus la situation économique se dégrade - donc plus on perd d'emplois privés -, plus l'Etat se renforce en créant des emplois publics. Et c'est un système perpétuel, puisque, comme indiqué précédemment, il n'y a pas de terme indiqué et le système est actif même avec un taux de chômage très bas, le nombre d'emplois créés étant juste ajusté. Ainsi, avec un très hypothétique taux de chômage de 2%, l'application du texte exigerait de créer 400 nouveaux emplois.

Dans les faits, ce mécanisme est donc une fabrique à emplois publics perpétuels. Genève est déjà caractérisé par une fonction publique particulièrement importante. A l'heure actuelle, le nombre d'emplois publics au sens large représente près de 25% du total des emplois, selon l'OCSTAT. Le petit Etat représente près de 19'000 emplois et plus de 60'000 si l'on prend en compte le grand Etat. Ce système rendrait donc la fonction publique encore plus pléthorique qu'elle ne l'est actuellement, ce qui pose déjà problème en soi. En 2018, Genève était le 2ème canton en termes de dépenses publiques par habitant. Les dépenses par habitant du canton et des communes genevoises sont ainsi de 62 % supérieures à celles de la moyenne suisse... Et même corrigé des différents facteurs liés aux caractéristiques urbaines de notre canton, celui-ci reste largement plus dépensier que les autres.

Sans parler du coût, puisque les 100'000 francs prévus par emploi pourraient bien se révéler insuffisants, en regard du coût d'un emploi au sein de la fonction publique. Et le système est exponentiel puisqu'aux 100'000 à 150'000.- de la première année, il faudra additionner plus ou moins le même montant l'année suivante, et ainsi de suite. Un gouffre à milliards. On se demande d'ailleurs qui prendrait en charge ces coûts, si ce n'est le contribuable, notamment les personnes morales. Cela crée un cercle vicieux, puisqu'on mettra toujours plus de charges sur le dos des entreprises notamment, au risque d'entraver leur pérennité... et donc de créer du chômage, qui engendrera la création de ces emplois artificiels, qu'il faudra bien financer. Enfin, le mécanisme du frein aux dépenses pourrait rapidement mettre un terme à cette escalade de coûts induite par l'initiative.

Au-delà de cet aspect, l'initiative ne propose pas la création d'emplois en fonction des besoins réels mais en fonction du taux de chômage. Lorsque la situation économique va mal, ce sont les entreprises qu'il faut aider, et non augmenter l'appareil étatique. Nous rappelons que ce dernier est notamment financé par les impôts payés par les entreprises. Il y a donc une certaine logique, voire un cercle vertueux, à soutenir l'économie, et donc l'emploi. Celle-ci le rendra à la collectivité.

Enfin, l'initiative aligne des noix sur un bâton. Elle part du principe qu'il y a des besoins supposés ou avérés dans certains secteurs, qu'il y a des personnes en recherche d'emploi ou qui souhaitent augmenter leur taux d'activité et ils mettent les deux éléments en concordance, partant du principe que les personnes en recherche d'emplois correspondent forcément à la demande. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas et l'initiative n'apporte aucune réponse à cette inadéquation de profils, pas plus qu'elle n'en apporte à l'adaptation à l'évolution des besoins.



Quant à la réduction massive de l'horaire de travail sans diminution de salaire, cela correspond à une augmentation du coût du travail d'environ 30%. Nous rappelons que le coût du travail suisse est déjà particulièrement élevé ; cette proposition est tout simplement irréaliste. Cette disposition n'a par ailleurs rien à faire dans la LDévEco et la question des heures de travail est par ailleurs réglée au niveau de la LTr. De plus, aucun pays ne connaît les 32 heures.

Venons-en maintenant au rapport du Conseil d'Etat. Ce dernier reprend les clichés portés par l'initiative sur l'économie.

Sur la forme, nous nous étonnons de cette vision à la Zola de l'économie genevoise, qui, par son dynamisme, permet de financer un appareil étatique généreux et toujours plus gourmand.

Sur le fond, et vous l'aurez sans doute bien compris, l'UAPG partage le refus de l'initiative exprimé par le Conseil d'Etat. Elle partage également le constat qu'il n'y a pas un problème d'emplois à Genève, dans la mesure où le canton est extrêmement dynamique en la matière, mais un problème d'adéquation des compétences et d'employabilité.

La question d'un contreprojet est posée par le Conseil d'Etat, sans que l'on en comprenne exactement les contours. Le fait est que le thème de l'employabilité est central pour le canton, comme les partenaires sociaux. A fin 2020, une task force a d'ailleurs été créée, sur la base du constat d'une inadéquation entre les demandes de l'économie et certains profils proposés sur le marché de l'emploi. L'éloignement avec les besoins du monde du travail peut évidemment varier selon les cas, mais dans la majorité, une mise à jour des compétences suffit à permettre aux personnes concernées de retrouver un emploi. De nombreux outils existent déjà pour réduire cet égard, notamment avec les fonds de la FFPC et les différents outils mis en place par l'OFPC et les mesures du marché du travail en lien avec la loi chômage, Pour les cas plus problématiques, la réflexion est également en cours avec une réforme de la loi sur l'aide sociale, qui précisément introduit enfin des ponts avec l'économie et le monde des entreprises, ce que notre Union soutient pleinement. La TF employabilité a quant à elle entrepris un énorme travail de recensement de ce qui existe à tous les niveaux, fédéral, cantonal, communal ou encore privé. Les outils existent donc, et ils sont nombreux. Il n'y a donc pas un problème de moyens, mais de coordination entre les différents types d'aides. Il s'agit de les utiliser au mieux.

Un dernier mot pour dire que notre Union n'est évidemment pas opposée à une adaptation de la loi en matière de chômage. A son sens, celle-ci doit être davantage tournée vers le retour durable en emploi. La loi cantonale doit toutefois respecter le cadre fédéral. Une évolution à terme de ce dernier pourrait être envisagée, de manière à ce que la LACI intègre davantage les changements structurels du marché de l'emploi.

Nous vous remercions de votre écoute et sommes à disposition pour d'éventuelles questions.

Pierre-Alain L'Hôte
Président

Stéphanie Ruegsegger
Secrétaire permanente